



PROCEDURE ET COUTS DE DEDOUANEMENT D'UN CONTENEUR DE MARCHANDISES DIVERSES AU PORT DE DOUALA



N°	FORMALITES	INTERVENANTS/LIEUX	DOCUMENTS REQUIS	DOCUMENTS DELIVRES	COÛTS en FCFA (Hors Taxes)
1	Etablissement de la Carte de contribuable	Centre Divisionnaire des Impôts	Demande de la carte contribuable photocopie CNI	Carte contribuable	1500
2	Obtention du certificat de conformité	ANOR/SGS ou INTERTEK à l'étranger	Attestation de Conformité	Certificat de Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • 0, 45% de la valeur FOB pour la route A ; • 0, 40% de la valeur FOB pour la route B ; • 0,27% de la valeur FOB pour la route C.
3	Obtention de la déclaration d'importation (DI)	SGS/Direction Générale	-formulaire de Demande de Déclaration d'Importation dûment rempli (original + photocopie) -photocopie de la carte de contribuable (si première fois ou renouvellement) -photocopie de l'attestation d'inscription au fichier des importateurs (si première fois ou renouvellement) -facture Pro forma codifiée (déclarant en Douane ou transitaire pour les codes douaniers) -dérogation pour les produits soumis à la norme -chèque certifié ou chèque banque +photocopie équivalent à 0.95 de la valeur FOB	Déclaration d'importation (DI)	Tarif en vigueur ad valorem 0,95% de la valeur FOB de la marchandise à importer Les marchandises ayant une valeur FOB < 1 million de francs CFA ; ne nécessitent pas de déclaration d'importation et sont non soumises à la procédure d'inspection ; Les marchandises d'une valeur FOB/DI ≥ à 1 million de francs CFA, mais inférieure à 2 millions de francs CFA nécessitent la levée d'une DI mais sont non soumises à une procédure d'inspection; Les marchandises d'une valeur FOB/DI supérieure à 2 millions de francs CFA nécessitent la levée d'une DI et entrent dans le cadre de la procédure d'inspection avant embarquement (ou avant expédition),
3	Mise à jour du Numéro d'Identifiant Unique	Division Informatique Douane	Original Carte contribuable en cours de validité	Numéro d'Identifiant Unique	20 000
4	Obtention du BESC	CNCC / Agent portuaire dans le monde	facture fret, facture commerciale, BL	BESC	Europe- Afrique : 36 080 par tranche de 10 TC 20' Reste du monde : 65 600 par tranche de 10 TC 20'
	Authentification du BESC	Bureau CNCC/GUCE	3 copies du BESC+ BL	BESC authentifié	Sans frais
FORMALITES DE DEDOUANEMENT					
5	Etablissement de l'assurance	Compagnie d'assurance	BL, facture	Certificat d'assurance	Frais en fonction de la valeur des marchandises
	Authentification du certificat d'assurance	Bureau hot line GUCE	Certificat d'assurance	Certificat d'assurance authentifié	Sans frais
6	Etablissement de la fiche de suivi de dossier	GUCE	BL, BESC authentifié, assurance authentifiée, facture définitive, DI, liste de colisage	Fiche de suivi de dossier	12 500
7	Obtention attestation de vérification (AVI)	Cellule SGS/GUCE	DI, Facture finale, facture fret, certificat d'assurance colisage (s'il y a lieu) bordereau d'emportage (s'il y a lieu) note de commission (s'il y a lieu), certificat d'origine (s'il y a lieu), certificat phytosanitaire et sanitaire (s'il y a lieu) justificatif d'exonération et/ou du régime suspensif rapport de visite douane, BL	AVI	Sans frais
8	Enregistrement de la déclaration en douane	CAD	BL, facture, DI, assurance authentifiée, carte contribuable	Déclaration en douane	Sans frais
9	Paiement frais de dossier	Consignataire	BL, déclaration en douane	Reçu paiement frais de dossier	38 850
10	Liquidation de la déclaration en douane	Inspecteur de visite coté	Copie verte de la déclaration en douane+ facture, BL, assurance	Numéro de liquidation sur la déclaration en douane	Sans frais
11	Acquittement des droits et taxes de douane	Banques	N° de liquidation, copie grise déclaration, copie AVI	Reçu de paiement	Cat. I : Biens de première nécessité : 5% de la valeur imposable Cat. II : Matières premières et biens d'équipements : 10% de la valeur imposable Cat. III : Biens intermédiaires et divers : 20% de la VI Cat. IV : Biens de consommation courante : 30% de la valeur imposable
12	Prise de RDV pour passage au scanner si déclaration en douane orientée en circuit rouge	Guichet SGS du site de scanner	Déclaration en douane, BL, AVI, factures, colisage	fiche de RDV	87 000/20'/visite 150 000/40'/visite
13	Edition de la quittance	Cellule Trésor/GUCE	Reçu de paiement	Quittance	Sans frais
14	Etablissement facture PAD en ligne	Plateforme e-GUCE	BL	Facture PAD	Sans frais
15	Paiement redevance PAD	Cellule PAD/GUCE	Original fiche GUCE, copie BL, déclaration en douane, BESC, photocopie CNI, facture PAD	Quittance PAD	(selon la nature de la marchandise) 2288/1479/929/679/T ou /m ³

FORMALITES D'ENLEVEMENT

16	Etablissement de l'autorisation d'enlèvement	PAD	BL, quittance PAD, facture PAD, déclaration en douane, intercalaire, facture stationnement éventuellement	Autorisation d'enlèvement	Sans frais
17	Obtention du reçu de paiement de la facture	DIT	Copie déclaration douane Copie connaissance	Reçu de paiement	90 000/ 20' 110 000/40'
18	Obtention du « BON A DELIVRER »	Consignataire	BL, BESC, ordre de transit, contrat location conteneur, procuration de l'importateur au CAD et procuration du CAD à l'agent CAD, facture frais de dossier, caution, reçu de paiement surestaries s'il y a lieu, photocopie CNI,	BAD	Sans frais
19	Obtention du Bon de livraison (BAD-DIT)	DIT	BAD de l'armateur valide, Facture originale de DIT Autorisation d'enlèvement, Photocopie CNI si c'est le propriétaire lui-même, Déclaration+ quittance douane Facture +quittance PAD, Procuration +photocopie de la CNI si c'est un dossier porté par un agent ou un ordre de transit.	Bon de livraison	Sans frais
20	Obtention N° SYDONIA	DIT	BL, déclaration en douane, rapport de visite, Rdv scanner si conteneur au rouge + photocopie du dossier	Numéro SYDONIA	Sans frais
21	Obtention du ticket de livraison*	DIT	BAD de l'armateur valide, BAD-DIT valide, Facture et reçu ICD, Bon douane ou rdv scanner, Déclaration et bordereau de voyage (IM8), Demande d'enlèvement direct (s'il y a lieu), Demande d'estampillage (s'il y a lieu) Demande de transfert (s'il y a lieu), Demande d'enlèvement ICD (s'il y a lieu)	Ticket de livraison	Sans frais
22	Passage au scanner	Site du scanner	RDV	Rapport de scan**	Sans frais
23	Obtention « bon de sortie SYDONIA »	DIT	BL, dossier douane, quittance déclaration, RDV scanner si circuit rouge	Bon de sortie	Sans frais
24	Présentation du dossier dans les différents postes de contrôle	Police, gendarmerie, phytosanitaire, douane, MINEPIA, MINSANTE...	Dossier complet	/	/

* Si la déclaration en douane est orientée en circuit jaune, le CAD fera d'abord la constatation de sortie en douane après l'obtention du n° SYDONIA, avant de récupérer le ticket de livraison chez DIT

** Si le résultat du scan est toujours suspect, le dossier est renvoyé chez l'inspecteur à qui le dossier avait été coté et peut aboutir à une visite physique, un Bon à enlever ou une visite à domicile

En fonction de la réglementation et de la nature des marchandises, les formalités suivantes peuvent être accomplies : -formalités phytosanitaire, -formalités sanitaires, -formalités relatives aux produits animaux, -formalités liées à l'environnement

N.B.: L'obtention du Certificat de Conformité qui est une procédure du Programme d'Evaluation de la Conformité avant Embarquement des marchandises à l'importation en République du Cameroun (PECAE), ne concerne qu'une catégorie de produits que sont : le cosmétique, le BTP, l'agroalimentaire et les produits pétroliers.

L'attestation de conformité est un document requis pour déclencher cette procédure. Elle est établie au fournisseur à l'étranger et à sa demande par un des partenaires du PECAE (SGS ou INTERTEK) en cas de conformité aux normes de sa marchandise après un test et transférée à l'ANOR pour la délivrance du Certificat de conformité.

Certaines marchandises dites du « premier groupe », importées de l'espace de l'UE entrent sur le territoire camerounais depuis le 4 août 2016, avec un abattement des tarifs douaniers de 25%. Ce pourcentage du rabatement progressera de 25% chaque année, de manière à s'annuler au bout de la 4^e année.

A cet effet, le cadran 36 devra porter l'indication « UE_G1_25 » pour générer automatiquement un abattement de 25% du droit de douane à l'importation (DDI).

PENALITES

1- Les pénalités de stationnement s'ajouteront en cas de dépassement du délai de franchise portuaire qui est de 11 jours ainsi qu'il suit :

Stationnement conteneurs pleins import	Conteneur 20'	Conteneur 40'	Unité
12 à 20 jours	600	1 200	Par conteneur et par jour
De 21 au 40 ^{ème} jour	2 400	4 800	
De 41 au 70 ^{ème} jour	7 200	14 400	
Au-delà de 70 jours	12 000	24 000	

2- Les frais de retrait tardif du bon à délivrer qui sont facturés par BL) 15 jours après le déchargement du conteneur. Il est de 15000 FCFA (HT).

3- Les frais de surestaries sont facturés au client suivant le type de conteneur après les délais de sortie officiellement autorisés.

La tarification hors taxes ci-dessous est appliquée :

- Conteneurs secs : La franchise officielle est de 11 jours à compter du 1er jour après le déchargement du

conteneur.

Du 12^{ème} jour au 21^{ème} jour : 20' = 5 800 FCFA 40'=11 600 FCFA

Au-delà du 21^{ème} jour : 20'= 10 600 FCFA 40'=21 200 FCFA

- Conteneurs frigos: La franchise officielle est de 02 jours à compter du 1er jour après le déchargement du conteneur.

Taux : 20' = 37 500 FCFA/jour 40'=75 000 FCFA/jour

4 - Autres pénalités:

- BESC non établi au départ (BESC de régularisation): 100% du tarif du BESC

- Déclaration en douane tardive: (cf.: Article 113 (nouveau) al. 10 Loi de Finances 2004

- de 1 à 30 jours: 100 000 FCFA de 31 à 60 jours: 200 000 FCFA

- de 61 à 90 jours: 300 000 FCFA au-delà de 91 jours: 400 000 FCFA par mois.

- Enlèvement tardif (cf.: Article 113 (nouveau) al. 10 Loi de Finances 2004

- de 1 à 30 jours: 100 000 FCFA de 31 à 60 jours: 200 000 FCFA

- de 61 à 90 jours: 300 000 FCFA au-delà de 91 jours: 400 000 FCFA par mois.

5- Transfert des conteneurs vers le parc bis pour les conteneurs excédant 30 jours sur le terminal de DIT

- 180 000 FCFA/ conteneur de 20'

- 300 000 FCFA/ conteneur de 40'